

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS325

présenté par

M. Isaac-Sibille, Mme Benin, Mme de Vaucouleurs, Mme Goulet, M. Hammouche, M. Turquois et
M. Philippe Vigier

à l'amendement n° AS|316 de Mme Rist

ARTICLE 7

Au dernier alinéa, après le mot :

« avis »,

insérer le mot :

« conforme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à ce que l'avis rendu par le comité stratégique du GHT, le comité territorial des élus locaux du GHT et le conseil de surveillance de l'établissement concerné soit conforme.